



Rupture rapide période d'essai & accord de l'employé

Par **Admin**, le **23/02/2009** à **15:58**

Bonjour à tous,

Est il possible de raccourcir le délai du préavis de licenciement d'un mois (pendant la période d'essai) par l'employeur si l'employé est d'accord ? Si oui comment faire ?

Merci bien

Par **Paula**, le **23/02/2009** à **18:29**

Bonjour,

Le préavis s'impose, sauf consentements express des deux parties au contrat.

Donc, surtout rédiger un écrit que l'on pourrait nommer "Accord transactionnel" en mentionnant bien l'identité des deux parties pour finaliser l'accord du salarié et de l'employeur.

Et en notant :

Décident d'un commun accord de mettre fin à la période de préavis etc.....

Signé, daté et bon pour accord. On se "couvre" un maximum. Et je pense que tout ira bien. Amitiés. Attendons l'avis d'autres collègues sur ce point.

Par **Admin**, le **23/02/2009** à **21:20**

OK merci paula !! ;)

Par **Paula**, le **23/02/2009** à **21:59**

Bonsoir,

Tout le plaisir est pour moi, Cher Administrateur.

Amitiés sincères